



M E T P A R K

Date de télétransmission :	29 septembre 2026
Date de retour de l'acte :	29 septembre 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20260929-1647-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Frédéric GIRO, Mme Fatiha BOZDAG, M. Quentin BELAUBRE, M. Jean-François EGRON, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Mayeul L'HUILLIER.

Etaient excusés et représentés :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Mayeul L'HUILLIER, M. Gwenaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/05/11P

Autorisation de signer l'accord cadre de prestations intellectuelles multiparcs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2124-2 1°,

La Régie METPARK a lancé, le 27 janvier 2026, une procédure d'appel d'offres, sur le fondement de l'article R. 2124-2 1° du code de la commande publique, pour la réalisation de prestations intellectuelles pour l'ensemble des parkings de la Régie METPARK. Les candidats ont été invités à répondre avant le 26 février 2026, à 12 heures.

Le marché est un accord-cadre, d'une durée de 24 mois, tacitement reconductible

2 fois par période de 12 mois, qui a été décomposé en 3 lots :

- Lot n°1 : Coordination sécurité et protection de santé ;
- Lot n°2 : Contrôle technique construction ;
- Lot n°3 : Contrôles techniques réglementaires.

Pour chacun de ces lots, le montant maximum pour la durée totale du marché (reconductions comprises) a été arrêté à la somme de :

- 300 000,00 € HT pour le lot n°1 ;
- 450 000,00 € HT pour le lot n°2 ;
- 350 000,00 € HT pour le lot n°3.

13 plis ont été reçus dans le délai imparti. Les offres, dont le délai de validité était de 5 mois, ont été prolongées jusqu'au 31 août 2026.

A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le 24 septembre, a attribué chacun des trois lots à :

- La société DEKRA INDUSTRIAL pour le lot n°1 ;
- La société JPS CONTROLE pour le lot n°2 ;
- La société DEKRA INDUSTRIAL pour le lot n°3.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :

- **signer les marchés attribués par la commission d'appel d'offres avec chacune des sociétés désignées ci-dessus pour chacun des trois lots et tous les documents relatifs à l'exécution de ces marchés y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial des marchés ;**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de ces marchés sur les budgets de l'exercice en cours.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 29 septembre 2026

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT